

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 100

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire - Convention de prêt entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de fossiles et de moulages de dinosaures appartenant à la Ville d'Aix-en-Provence (Museum d'Histoire Naturelle)

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
1 64 78**

PRESENTATION

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Roques-Hautes qui accueille la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, pour laquelle le Département a été désigné gestionnaire par l'Etat.

Dans le cadre des activités pédagogiques et scientifiques liées à la Réserve, le Département a sollicité le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence pour le prêt de moulages, fossiles et maquettes dans le cadre d'une exposition à la Maison Sainte-Victoire.

Cette exposition consacrée aux Dinosaures de Provence se déroulera du 14 octobre 2017 au 31 mars 2018.

Depuis plusieurs années, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Département collaborent en organisant des fouilles paléontologiques dans la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire. Cette exposition est l'occasion de présenter à un large public les dernières découvertes sur les Dinosaures de Provence.

Elle permettra également de mettre en valeur les collections paléontologiques issues des activités de recherches du Muséum d'Histoire Naturelle.

La plupart des fossiles originaux et des moulages proviennent de différents gisements fouillés depuis plus de 20 ans par le Muséum dans la vallée de l'Arc, d'autres sont des dons faits à la Ville d'Aix. Les maquettes étaient exposées dans les salles d'expositions permanentes du muséum jusqu'à sa fermeture.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à proposer à l'Assemblée départementale l'établissement d'une convention de prêt, à titre gracieux pour la durée de l'exposition, entre le Département et la Mairie d'Aix-en-Provence.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière sur le budget départemental.

PROPOSITIONS

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le présent rapport en prenant la délibération ci-jointe ;
- approuver la convention de prêt jointe en annexe ;

- m'autoriser à signer la convention de prêt, à titre gracieux, passée avec la Mairie d'Aix-en-Provence.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL